



# La Ville de Vichy propose aux Vichyssois la Mutuelle Communale, une solution santé responsable et solidaire

Des enquêtes récentes démontrent que nombre de Français renoncent aux soins, faute de moyens ou même d'une complémentaire santé.

Face à ce constat, **la Ville de Vichy a décidé** de s'engager dans une **démarche solidaire** en **mettant en place une mutuelle communale** afin de permettre aux Vichyssois de se soigner à **moindres coûts**.

## L'accès à la santé pour tous

Le 24 septembre dernier, **le Conseil municipal adoptait à l'unanimité** une délibération accordant « La Mutuelle Communale » pour proposer **une offre de santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**.

Dans le cadre de la convention signée par l'association *Mut Com* (qui porte la complémentaire santé « La Mutuelle Communale ») et le Centre communal d'Action sociale (CCAS) de Vichy, **la Ville de Vichy propose à ses administrés un contrat collectif de mutuelle santé**, à adhésion facultative et à tarif négocié.

## POUR QUI ?

« La Mutuelle Communale » **est ouverte à tous les habitants**, notamment aux jeunes sans emploi, seniors, professions libérales, commerçants, chômeurs, intérimaires, à certains salariés en CDD ou à multi employeurs ou même en CDI à temps partiel, ou plus généralement à toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel (*ANI, qui impose aux entreprises de mettre en place un contrat de complémentaire santé à destination des salariés*).

**Aucune condition d'âge n'est requise.**

## QUOI ?

Les Vichyssois qui le souhaitent pourront bénéficier d'une **couverture maladie complémentaire, de qualité à des prix avantageux et augmenter, ainsi, leur pouvoir d'achat**. Différentes formules de prestations (*forfaits avantageux pour l'appareillage d'orthodontie, d'orthopédie ou l'optique, les soins dentaires et prothèses, les médecines douces, ...*) et 7 niveaux de garanties sont proposés.

L'adhésion se fait **sans frais de dossier, ni questionnaire de santé**.

Un **espace dédié sur Internet** permet de gérer son contrat et ses remboursements, **24h sur 24 et 7j/7**.

Au-delà du dispositif social de remboursement de frais de santé, la Mutuelle Communale facilite également la pratique du sport, par une aide à l'adhésion à un club ou à la participation à hauteur de 40€ par an et par bénéficiaire au paiement d'une licence sportive. Les plus de 55 ans peuvent également utiliser cette participation pour leur adhésion à une association culturelle (dessin, peinture, musique ...) tout cela dans le but de lutter contre la sédentarité et l'isolement.

## COMMENT ?

### En savoir plus :

- Une **réunion publique** pour présenter aux Vichyssois « La Mutuelle Communale » est organisée le mardi **30 octobre à 17h30** à la Salle des Fêtes de Vichy.
- Des **flyers d'information** sont également disponibles à l'accueil de la Mairie, au CCAS et dans différents sites de la Ville de Vichy (*Médiathèque, Maison des Associations, Maison des Jeunes, PIJ, Pôle universitaire...*).
- Une **page internet** sur le site de de la Ville de Vichy [www.ville-vichy.fr/mutuelle](http://www.ville-vichy.fr/mutuelle) fournira les informations pratiques
- Une **permanence « Santé Solidarité »** est également organisée au CCAS de Vichy, 21 rue d'Alsace, les lundis de 13h30 à 17h et les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h

### Adhérer :

- « La Mutuelle Communale » **accompagne les adhérents dans toutes les démarches administratives**, du choix des garanties à la mise en place de la complémentaire santé, en passant par la résiliation, le cas échéant, de la précédente complémentaire santé.
- **Permanence au CCAS** de Vichy, 21 rue d'Alsace, tous les lundis de 13h30 à 17h et les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h

### Plus d'infos :

Association MUT'COM

La Mutuelle Communale

78 rue Goya 33000 Bordeaux

Tél. : 09 88 28 07 35 (coût d'une communication locale)

Courriel : [contact@lamutuellecommunale.com](mailto:contact@lamutuellecommunale.com)

Site Internet : [www.lamutuellecommunale.com](http://www.lamutuellecommunale.com)

La mutuelle Communale  
UNE MUTUELLE POUR TOUS

EN PARTENARIAT AVEC LA  
VILLE DE VICHY

UN SERVICE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS

7 FORMULES DE GARANTIES POUR TOUS LES BUDGETS

PARTICIPATION À LA LICENCE SPORTIVE

POUR LE CLUB  
30€ DE BON D'ACHAT

LICENCES SPORTIVES  
40€ REMBOURSÉS !

RENDEZ-VOUS À VOTRE PERMANENCE « SANTÉ SOLIDARITÉ »  
Lundi 13h30 à 17h - Mercredi de 8h30 à 12h - Vendredi de 8h30 à 12h  
Centre Communal d'Action Sociale de Vichy - 21 rue d'Alsace - 03200 VICHY

[www.lamutuellecommunale.com](http://www.lamutuellecommunale.com)

### CONTACT PRESSE VILLE DE VICHY

Marie-Bénédicte REYNARD  
Chef de cabinet - Relations presse  
+33 (0)4 70 30 55 12 • +33 (0)6 18 45 15 40  
[mb.reynard@ville-vichy.fr](mailto:mb.reynard@ville-vichy.fr)